

CR CAPD du vendredi 28 septembre 2018

En l'absence du Dasen, la CAPD est présidée par M. Massenet, secrétaire général.

Sont présents également : Mmes, I. Caré et V. Brun (IEN) ; Mme Bellais IENA-ASH, Mmes Maurice et Cogordan (1^{er} degré), M. P. Michel (IEN), les représentants des personnels (3 SNUipp-FSU, 1 SGEN, 1 SUD-Education)

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 05 (voir ci-dessous)

Réponse du Secrétaire Général : la plupart des questions seront traitées en questions diverses. Il n'y aura pas de réponse concernant les points nationaux qui ne relèvent pas de la CAPD.

Le SNUipp-FSU 05 abordait les évaluations CP CE1 – Il n'y aura pas de commentaire sur ce point !

1) Bilan de rentrée

- 23 changements d'affectation ont eu lieu depuis le GT mouvement d'ajustement. Seules les demandes d'échange concernant des collègues passés au mouvement d'ajustement ont été acceptées. 5 collègues qui n'avaient pas d'affectation ont été nommés dont 2 sur des ouvertures de poste.
- 13 collègues sont partis à la retraite.
- 174 seront à temps partiels.

Mr Michel, IEN, fait remarquer que près de la moitié des temps partiels sont sur la circonscription de Briançon, ce qui peut poser des problèmes de fonctionnement.

Les élus du SNUipp-FSU 05 ont demandé si l'analyse de l'évolution des quotités a été réalisée : la majorité des 50% passe à 75%, une grande partie des 75% passe à temps plein.

- Aménagements horaires : 11 collègues sont concernés pour un total de 60 heures.
- Aménagements de poste : 2 collègues sont concernées
- Postes adaptés de courte durée : 2 collègues.

2) Questions diverses

- **de l'administration** : des demandes de révisions de calcul des indemnités de déplacement de brigades ont été déposées auprès des services. Les corrections transmises sont celles qui sont considérées comme « flagrantes » par l'administration.

- Modification des taux kilométriques de l'ISSR dans ARIA (logiciel national) → Pour la distance entre Gap et Le Dévoluy, le changement a été fait (40 km au lieu de 30). La demande de modification entre Gap et Vallouise sera faite car la différence est importante (86 km au lieu de 71 précédemment). Les autres demandes ne seront pas acceptées car les différences sont moindres (Guillestrois et Queyras).

- Révision des avis pour le passage à la HC → Deux collègues ont demandé par courrier que leur appréciation soit réétudiée. Mr Michel a donc réexaminé les situations. Leur avis « satisfaisant » sera maintenu. Il indique qu'il avait un contingent à respecter pour chaque avis. « Satisfaisant » signifie que l'on fait bien son travail. Il ajoute, que l'avis « très satisfaisant » est donné aux personnels exerçant des missions particulières (direction, formation etc...)

Le SNUipp-FSU 05 se demande si le fait d'être devant une classe est incompatible avec un travail « très satisfaisant » ... Nous avons de nouveau dénoncé le fait que les anciens instituteurs-trices devenu-es PE sont lésés car l'ancienneté prise en compte ne concerne que celle dans le corps de PE. Le SNUipp-FSU continue à réclamer la prise en compte de l'ancienneté totale instit+PE dans le barème.

Les avis sont-ils prononcés de façon irréversible ?

Oui, répond l'administration. Sauf s'il y a un changement notable dans la carrière.

Les avis ne sont plus disponibles sur SIAP. Mme Maurice demandera une évolution auprès des services informatiques pour que les collègues puissent les consulter même lorsque la campagne est terminée.

- Point statistique PPCR → 91 RDV de carrière devaient avoir lieu pour la campagne 2017-2018 (15 sur le 1^{er}, 37 sur le 2nd et 39 sur le 3^{ème}), 9 n'ont pas pu avoir lieu en raison de congé ou dispo. L'avis « excellent » a été

donné à 30,8% des collègues pour le 1^{er} RDV ; 29,4% pour le second ; 19,4% pour le 3^{ème}. Les collègues ont jusqu'au 18 octobre pour déposer un recours (délai d'un mois).

Le Secrétaire Général félicite les services de leur engagement pour mener à bien cette campagne et ne doute pas des améliorations qui seront apportées sur les prochaines campagnes.

- **Du SNUipp-FSU 05**

- PES : frais de formation → les règles n'ont pas changé par rapport à l'année dernière. Donc les stagiaires ont toujours la possibilité de demander une dérogation pour bénéficier du Décret 2006.

Les PES avaient pourtant eu une information contraire...

- demande d'exonération de la contribution vie étudiante : ce point est géré par le rectorat.

- Santé scolaire → Comment assurer les missions de santé scolaire avec tous les postes non pourvus à ce jour ?

Le Secrétaire Général reconnaît qu'il y a un problème de recrutement mais que l'on ne peut pas se contenter d'attendre, il faut attirer des vocations. Le DASEN a rencontré le Médecin Technique auprès du Rectorat, le Médecin Technique auprès du DASEN 04 et l'infirmière Conseillère Technique auprès du DASEN 05. Un protocole est élaboré pour essayer de répondre aux urgences et sera publié.

En cas d'urgence médicale, s'adresser au Médecin de Rectorat.

- Décharges de direction non honorées (St Bonnet et St Laurent du Cros) : La DSDEN n'a pas les moyens car le département est en surnombre.

Encore une injustice !

- VDPAF Formation / brigades → Pourquoi les Brigades de congé ne doivent-ils s'inscrire qu'aux seules animations pédagogiques de cycle 3 ? Mme Bellais indique que la décision a été prise en conseil d'IEN pour ne pas surcharger les groupes d'animations du cycle 2 qui sont la priorité. Ce n'est qu'une décision pratico-pratique. Ce ne sera pas forcément le cas l'année prochaine.

- AVS → on essaie de remettre la gestion des AVS au plus près du terrain et des besoins des élèves.

Certaines notifications arrivent dans l'été, et les recrutements demandent du temps... Une session de recrutement a eu lieu la semaine dernière donc les AVS devraient arriver rapidement.

32 besoins et possibilités de recrutements, ce seront des contrats AESH educ nat.

Madame Bellais indique, que certains AVS ne viennent pas signer leur contrat ou démissionnent. Dans ce dernier cas, s'il s'agit d'un contrat aidé « PEQ » (anciennement CUI), le contrat est considéré comme « perdu » et on ne peut pas recruter une autre personne en remplacement.

Elle précise aussi, que les besoins en AVS sont exponentiels et qu'un travail est engagé avec la MDPH pour cibler les élèves « qui en ont le plus besoin ».

- stage Modules d'Initiative Nationale : Il n'y a pas eu de publicité sur ces possibilités de formation, c'est regrettable. Madame Bellais annonce qu'il y a eu 12 candidatures, dont seulement 4 émanant de PE devant une classe. Un classement a été fait suivant 2 critères : l'adaptation à un poste correspondant à une nouvelle fonction et une priorité aux collègues retenus l'an passé mais dont les stages avaient été annulés.

La DSDEN a ainsi proposé 2 candidatures à la DGESCO selon le quota arrêté par le Recteur pour le département sur les troubles du comportement.

- Compte Personnel de Formation : comment le mobiliser ?

Réponse : Un arrêté ministériel fixera les taux de prise en charge. Le Rectorat attend les résultats des élections professionnelles et réunira un groupe de travail en janvier/février et en avril, un appel à candidature sera fait pour les formations de 2019-2020.

Ainsi, il y aura eu 2 années sans possibilité de mobiliser le ce dispositif...

- Permanence RH (ressources humaines) de proximité sur le portail de réseau : le secrétaire général présente la tournée de la DRH sur tous les réseaux académiques (pour le 05, réseau des Ecrins et Porte des Alpes) pour

donner les informations sur le fonctionnement du rectorat. Cela s'adresse plutôt au 2nd degré. Une expérimentation concerne 4 réseaux dont celui de la Porte des Alpes avec rencontre sur rendez-vous.

M. Massenet indique que la gestion du 1^{er} degré reste pertinente sur la DSDEN 05 (point pertinent RH de proximité auprès des circonscriptions)

D'ailleurs toutes les demandes concernant le service financier géré par la DSDEN 04 (changement de banque, transmission de RIB, informations personnelles..) doivent transiter par la DSDEN 05.

- fiches de paie : Il a été annoncé que les fiches de paie seraient disponibles sur le site de l'ENSAP en septembre... En réalité, la fiche de paie de septembre y sera téléchargeable à partir de janvier 2019 ; service disponible en avril pour les contractuels. Les fiches de paie de juin, juillet et août seront envoyées dans les écoles.

Le SNUipp-FSU05 se demande si cela va contribuer à la simplification des tâches de direction !

- poste de psychologue vacant : la question du recours à un contractuel est posée. Le SG indique que cette demande a été transmise et que la réponse du rectorat est en attente.

- élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre : le dépouillement du vote électronique est prévu le jeudi 6 et le vendredi 7 / 12 au rectorat. Une communication est prévue auprès des collègues (dates et modalités).